

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT QUATRE

Le 21 mars 2024 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 mars 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, Mme CHATRE Murielle, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. JARSAILLON Philippe, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves (arrivé à 19h10), Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 41

Excusés : M. MEUNIER Gérard, Mme PONCET Sylvie, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, M. DESBENOIT Bernard, Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. DESBENOIT Bernard à M. DUBUIS Pascal, Mme JOLY Michelle à M. LAMARQUE Michel, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. CHENAUD Fabrice, Mme DANIERE Emmanuelle à M. MOULIN Bernard.

Election d'un secrétaire de séance : M. JARSAILLON Philippe, (Pouilly sous Charlieu).

N°2024/N°070

OBJET : MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Vice-Président en charge de la culture explique aux conseillers communautaires que la modification du règlement de subvention pour les manifestations d'intérêt communautaire porte sur le critère « Prise en compte de l'impact sur la protection de l'environnement » qui deviendra un critère obligatoire valorisant une politique environnementale globale. Le critère bonifiant sera supprimé dans le règlement. Cet élément sera développé dans les critères obligatoires : « La prise en compte de l'impact sur la protection de l'environnement : actions entreprises sur la gestion des déchets notamment mais également la mobilité, l'alimentation, les achats responsables, et la sensibilisation des acteurs et du public au développement durable ». Il figurera également à la rubrique « Versement de la subvention » en complémentarité de la pièce « compte-rendu de l'action (quantitatif et qualitatif) » avec un point spécifique sur les actions menées dans les domaines suivants : gestion des déchets, mobilité, alimentation, achats responsables et sensibilisation des acteurs et des publics au développement durable.

Ainsi si le porteur de projet présente une démarche environnementale sur chaque aspect défini (mobilité, gestion des déchets, etc.) lors des manifestations, quel que soit le niveau d'engagement, le dossier sera examiné.

Nouveauté proposée : une association locale devra obligatoirement avoir d'autres partenaires financiers. Si ce n'est pas le cas, le dossier n'est pas instruit.

Le projet de règlement a été transmis en amont aux conseillers.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à 40 voix « pour » et 1 abstention, le Conseil Communautaire,

- modifie le règlement d'attribution des subventions aux manifestations d'intérêt communautaire à partir de 2024 tel qu'annexé,

- dit que les dépenses sont prévues au budget principal en section de fonctionnement.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune
de Pouilly sous Charlieu
M Philippe JARSAILLON



Le Président de la Communauté
De Communes

M René VALORGE




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240321-2024-070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024